



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 5 novembre 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 441 rue Principale, que la largeur minimale de l'allée de circulation à double sens de stationnement intérieur des bâtiments projetés soit de 5,5 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne 6,7 m minimum; et de faire la construction d'un seul bâtiment en première phase d'un projet intégré alors que le règlement de zonage en exige 2.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 482 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 235 rue de Sweetsburg, que le logement d'appoint ait une superficie totale de 110,92 m² (incluant l'aire de la cage d'escalier donnant accès au logement), alors que l'article 117, 4° du règlement de zonage n° 1841 permet 90 m²; que le logement d'appoint représente 65.42 % de la superficie habitable du logement principal, alors que l'article 117, 4° du règlement de zonage n° 1841 permet 50%; et qu'une portion de l'aire de stationnement soit située vis-à-vis la façade avant de la résidence alors que l'article 44, 1°, c) du règlement de zonage n° 1841 vient interdire les aires de stationnement dans la cour avant vis-à-vis la façade avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 9 octobre 2024.

L'assistant-greffier
Jean-Pascal Rousseau